

N° 26-29-PER

**ARRETE  
PORTANT DELEGATION  
DE SIGNATURE**

**Madame Isabelle JEURGEN**

**Le Maire de la commune de VALLEIRY,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-19 et R 2122-8 ,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Considérant** que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner délégation de signature dans certains domaines à Madame Isabelle JEURGEN, occupant les fonctions de Directeur Général des Services de la commune de Valleiry,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur le Maire de Valleiry donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Isabelle JEURGEN, en ce qui concerne la gestion des actes et le suivi des dossiers suivants :

- Bordereaux d'envoi pour notification ou information, des documents signés par le Maire,
- Télétransmission des actes,
- Bordereaux d'envoi pour notification, information, ou signature, des documents non signés par le Maire et ne portant pas décision,
- Documents administratifs et comptables relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes communales,
- Courriers et actes administratifs de gestion courante,
- Correspondances avec les avocats,

à compter du 23 mars 2026.

**ARTICLE 2 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent, affiché en mairie et dont ampliation sera transmise :

- au représentant de l'état dans le département,
- au comptable de la collectivité.

**Fait à VALLEIRY, le 23 mars 2026**

Notifié et reçu un exemplaire  
le 23/03/26  
l'agent



**Le Maire,  
Alban MAGNIN**

